



Communiqué de presse « Le 9 juin prochain, votons ! »

Le 9 juin prochain, lors du scrutin pour les élections européennes, l'occasion nous est donnée, de mettre en avant des forces de progrès en rupture avec les politiques conduites actuellement par l'Union européenne.

Nous, citoyens, membres de l'assemblée lotoise pour la NUPES, sommes consternés par l'effondrement, de la biodiversité, du climat, de la vie sociale et de la démocratie vers lequel les forces capitalistes néo-libérales nous emmènent en France comme en Europe.

Ce monde où les seules règles sont l'individualisme et le rejet de l'autre, le tout-marché, les privatisations, le démantèlement de nos services publics, l'enrichissement d'une infime minorité et l'appauvrissement du reste ; ce monde qui ouvre la porte aux mouvements les plus réactionnaires dans un contexte de guerre ; **nous n'en voulons pas.**

Stop aux politiques régressives menées dans les États au nom de l'U.E.

Dans la situation de division à gauche, nous déplorons qu'aucun débat de fond n'ait pu permettre le rassemblement des forces de gauche et de l'écologie politique en évitant les querelles stériles, face à la menace d'une montée des extrêmes droites populistes au parlement européen qui votent contre l'intérêt des populations (*).

Malgré des désaccords, pour certains profonds comme sur la politique internationale, nous souhaitons un score le plus élevé possible pour les listes porteuses d'un programme de rupture, compatible avec celui de la NUPES.

Ce qui importe finalement, c'est une forte représentation de la gauche de rupture au sein du parlement européen et la revalorisation des pratiques démocratiques.

Nous rappelons que ce scrutin se fait à la proportionnelle et qu'il n'y aura qu'un seul tour. Alors maintenant **c'est à nous d'aller voter !**

Fait le 28 avril 2024

(* *Quelques exemples de votes des 23 députés RN, au parlement européen depuis 2019 :*

- *En 2024 : POUR de nouvelles « techniques génomiques » (nouveaux OGM) ;*
- *En 2023 : CONTRE la loi de rénovation thermique des bâtiments ;
CONTRE la création d'un « fonds social » pour le climat de 86 MDS €...*
- *En 2022 : CONTRE la création de salaires minimaux (type SMIC NDLR) en Europe ;*
- *En 2021 : REJET du principe de meilleure répartition des aides de la PAC ;*
- *En 2020 : CONTRE la lutte pour réduire les inégalités salariales entre hommes et femmes ;
CONTRE le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises en cas de violation des droits humains et environnementaux.*